

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

OBJET : demande de subvention pour l'animation LEADER 2020

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

N° : 041/2019

L'an deux mille dix-neuf et le 12 décembre, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°8 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES EPCI

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT - M LATZ – JM CONSTANS - A MONTIER – M GROS - F PERO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – A CHARRIER

Contexte :

Le syndicat mixte Provence Verte Verdon, composé de deux intercommunalités du Centre ouest Var (environ 115 000 habitants) et le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume unissent leurs efforts pour déployer le programme européen LEADER 2014-2020 au service de la stratégie « LEADER, Laboratoire d'idées pour une transition territoriale durable en Provence Verte et Sainte-Baume ». Lancé en juin 2016, le programme entre en phase opérationnelle avec un ensemble de projets à accompagner et financer en matière de développement local.

L'année 2019 a été une continuité du rythme de croisière du programme avec une quarantaine de projets soutenus, et la poursuite des paiements. En outre, une évaluation à mi-parcours de la Stratégie Locale de Développement, a été réalisée à l'aide d'une stagiaire, en vue d'aider au suivi et au pilotage des actions et apporter les éventuels ajustements nécessaires. En parallèle avec la réalisation du bilan à mi-parcours, une valorisation des projets a été faite grâce à l'élaboration de documents de communication (fiches projets...) et à l'organisation d'un évènement convivial.

L'année 2020 s'annonce être la poursuite de la cette dynamique.

Vu le départ en congé maternité de l'équipe technique en place au printemps 2020, et dans un souci de continuité de service, le recrutement d'un binôme de remplaçants est envisagé au moyen d'un CDD de 7 mois. Une période de tuilage avec l'équipe en place est prévue. Cette équipe continuera à bénéficier de l'aide du chargé des finances du Syndicat Mixte à hauteur de 15% de son temps de travail.

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 19.4 LEADER Provence Verte Sainte-Baume pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Sainte-Baume 2020 dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

Prestations : de restauration (pour réunions) et de communication.	3 455,00 €
Frais salariaux	117 613,37 €
Coûts indirects (15%)	17 642,01 €
Dépenses prévisionnelles sur frais réels : frais de déplacement	2 588,00 €
Dépenses prévisionnelles forfaitisées : frais de repas et d'hébergement	789,00 €
TOTAL	142 087,38 €

RECETTES

FEADER (60%)	85 252,43 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur (40%)	56 834,95 €
TOTAL	142 087,38 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de valider le budget prévisionnel 2020 pour l'animation et la gestion du GAL LEADER Provence Verte Sainte Baume conformément au plan de financement ci-dessus.
- de solliciter sur ces bases le FEADER au titre du dispositif 19.4 LEADER Provence Verte Sainte Baume et l'aide du Conseil Régional
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 083-200008258-20191212-D041-DE